



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Aides à domicile, campagne de tests

Question écrite n° 28176

### Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les professions prioritaires qui pourront bénéficier, lorsque la montée en charge sera suffisante, des tests de dépistage du covid-19, qu'il s'agisse des tests relevant de la méthode PCR, des tests rapides comme de ceux reposant sur la sérologie. Actuellement, ces tests sont réservés au personnel de santé ainsi qu'aux soignants travaillant dans les Ehpad et aux malades. Ainsi, les aides à domicile, en particulier celles qui s'occupent des personnes âgées, ne sont pas encore considérées comme une profession prioritaire. Or, trois millions de personnes âgées vivant à domicile déclarent être aidées régulièrement, parmi lesquelles des personnes en perte d'autonomie qui ont besoin d'aide pour la toilette et les repas. Ces dernières tâches sont difficilement compatibles avec la distanciation sociale et les barrières sanitaires rendues indispensables pour éviter une propagation du covid-19. Compte tenu de ces risques majorés, elle lui demande si ces aides, qui s'occupent de personnes âgées et fragilisées, bénéficieront de la première campagne de tests massive qui sera mise en œuvre.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marielle de Sarnez](#)

**Circonscription :** Paris (11<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28176

**Rubrique :** Professions et activités sociales

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Autonomie](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 avril 2020](#), page 2602

**Question retirée le :** 19 janvier 2021 (Fin de mandat)